

OBJET : ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE EN ESSONNE : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2021

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 26 mai 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 20 mai 2021, s'est réuni à 22h08, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Monsieur Olivier THOMAS

Délibération n° 2021-141

Madame Lucie SELLEM

a donné pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI

Monsieur Christian LARDIERE

a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BAZILE

Monsieur Michel SENOT

a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Monsieur Bernard GLEIZE

a donné pouvoir à Monsieur Francisque VIGOUROUX

Monsieur Richard TRINQUIER

a donné pouvoir à Monsieur Christian LECLERC

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Sandrine GELOT

Commune de Longjumeau

Secrétaire de séance : Stéphane BAZILE

**OBJET : ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE EN ESSONNE : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR
L'ANNÉE 2021**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE .

VU l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales portant définition des compétences de la Communauté d'agglomération et de leurs conditions d'exercice ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU les contrats de ville 2015 – 2020 des Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay signés respectivement les 17 avril et 3 juin 2015 ;

VU la délibération cadre n°2016-319 du 29 juin 2016 sur « La politique de l'emploi et de l'insertion » dans la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU la délibération cadre n°2019-495 sur le protocole d'engagement renforcés et réciproques de la politique de la ville ;

VU les statuts de l'association « Ecole de la deuxième chance en Essonne » ;

VU le projet de convention d'objectifs avec l'association « Ecole de la deuxième chance en Essonne » ci-annexée ;

CONSIDERANT l'importance pour le public jeune demandeur d'emploi du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de disposer d'outils visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et Insertion » du 19 mai 2021 ;

Délibération n° 2021-141

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE les termes de la convention d'objectifs avec l'association « Ecole de la deuxième chance en Essonne » ci-annexée ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
3. DECIDE d'attribuer une subvention de 120 000 euros à l'association « Ecole de la deuxième chance en Essonne » pour l'année 2021 ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

Fait et délibéré le mercredi 26 mai 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau
G d L
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : M. Dominique FONTENAILLE

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210526 - Imc 134960 - DE-1-1
Date AR Préfecture : 31/05/2021

- Affichée / Publiée le : 31/05/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr